

Rencontres franco-allemandes en tiers-lieu

« C'est une rencontre humaine inoubliable et en plus on apprend sans s'en rendre compte. » une collégienne sur sa participation à une rencontre franco-allemande en tiers-lieu

Qu'est-ce qu'une rencontre en tiers-lieu ?

Un échange de groupe en tiers lieu est une rencontre organisée hors de votre localité ou de celle de vos partenaires et dans laquelle les élèves français et allemands sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil. Cette formule a l'avantage de permettre aux élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet. Elle contribue ainsi à équilibrer les inégalités familiales et sociales entre élèves.

Le tiers-lieu : une rencontre autour de projets

Les enseignants des deux classes se mettent an amont d'accord sur le choix du tiers-lieu et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves dans le choix du projet et de les préparer dès la rentrée à la rencontre franco-allemande. Afin que l'échange se transforme en une réelle rencontre et qu'une communication se mette en place entre les participants français et allemands, l'OFAJ a développé différentes méthodes et outils pédagogiques qui peuvent être consultés sur le site de l'OFAJ : <http://www.ofaj.org/ressources-pedagogiques>

Comment poser une demande ?

Les demandes de subvention pour une rencontre en tiers-lieu accompagnées d'un descriptif de la rencontre, du programme prévisionnel et des coordonnées bancaires des **deux établissements** doivent parvenir à l'OFAJ sous couvert du rectorat d'académie **avant le 31 janvier 2020** pour les rencontres se déroulant pendant l'année 2020. Pour les rencontres ayant lieu le premier trimestre de l'année 2020, il est indispensable que le formulaire de demande de subvention soit retourné à l'OFAJ **trois mois avant** le début de la rencontre. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique et l'OFAJ se réserve le droit de sélectionner les demandes.

Si la rencontre est prévue en Allemagne, c'est à l'établissement allemand qu'il incombe de déposer la demande de subvention. Si la rencontre est prévue en France, l'établissement français est le demandeur. Il est souhaitable que les rencontres se déroulent successivement en France et en Allemagne.

Quelles conditions doit remplir la rencontre pour être éligible à un soutien de l'OFAJ ?

La durée minimale de la rencontre est de 4 jours pleins (le jour d'arrivée et le jour de départ sont considérés globalement comme une seule journée de programme), **soit 4 nuitées sur place**, et la durée maximale de 21 jours. Merci de tenir compte du fait que l'OFAJ ne peut subventionner qu'un maximum de 60 élèves. Les accompagnateurs ne peuvent pas être subventionnés. La parité entre Français et Allemands et l'équilibre des deux groupes devront être recherchés. L'écart entre participants français et allemands ne doit pas être supérieur à 1/3 - 2/3. Il peut s'agir également d'élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand à l'école.

Quels sont les montants des subventions possibles ?

L'OFAJ accorde aux établissements sélectionnés une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique (La formule pour le calcul du montant maximal – selon le budget disponible - de la subvention est $distance \times 0,12€ \times 1 \times nombre \ de \ participant.e.s$; l'outil de calcul de la distance est disponible sous <https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html>). A cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour à la hauteur de 4 à 15€ par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Il est recommandé aux établissements de l'éducation prioritaire d'en faire mention sur la demande de subvention.

La subvention est versée à l'issue de la rencontre aux deux établissements, après réception du décompte d'utilisation. L'ensemble de la version originale du décompte (formulaire de décompte, liste de justificatifs, listes de participants, compte rendu, programme) doit nous être retourné au plus tard **deux mois après** la rencontre, par l'intermédiaire du rectorat d'académie.

Sur demande de l'établissement, un acompte de 60% du montant de la subvention et d'un montant minimum de 500€ peut être versé avant le début de la rencontre.

Le montant de la subvention finale est fixé en fonction du nombre définitif de participants et de la durée effective du séjour.

Comment trouver un lieu de rencontre ?

Une liste (non exhaustive) de centres d'hébergements susceptibles d'accueillir des rencontres en tiers-lieu peut vous être envoyée sur demande. Nous ne pouvons cependant pas garantir la qualité de l'hébergement proposé par ces centres.

Comment trouver un établissement partenaire ?

Si vous êtes à la recherche d'un établissement partenaire en Allemagne, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de l'OFAJ : www.ofaj.org et à consulter la rubrique « Annonces ».

Contact

Chargée de projet : Patricia Paquier, Tel.: 0049 30 288 757 30, E-mail: paquier@dfjw.org